

Denis Delbaere

*altérations
paysagères*
*pour une théorie critique
de l'espace public*

collection la nécessité du paysage
DIRIGÉE PAR JEAN-MARC BESSE

Parenthèses

Pour une critique des projets d'espace public

Aucune civilisation urbaine plus que la nôtre ne s'est autant passionnée pour la conception de ses espaces publics ; et pourtant aucune non plus n'a si peu soumis cette production au débat démocratique et aux exigences de l'intérêt général. Il faudrait pour cela qu'elle se dote d'une capacité évaluative et critique dont les cadres d'expression ont disparu, ou peu s'en faut, et c'est à les rendre à nouveau possibles que le présent ouvrage veut contribuer en dotant cette critique d'espace public d'une théorie et d'une grammaire.

Grandeur et misère des espaces publics

Que nos sociétés se passionnent pour la planification, la conception, la gestion et l'animation des espaces publics, il suffit pour s'en convaincre de considérer les programmes politiques qui fleurissent à chaque échéance électorale. Les prises de position assez vagues des candidats et des candidates en faveur de la transition écologique et de la qualité des conditions de vie se traduisent très vite en une déclinaison de propositions concrètes qui

concernent pour l'essentiel l'aménagement de nouveaux espaces publics, la restructuration des parcs, l'adjonction de nouvelles plantations. Par ailleurs, l'argumentation de la plupart des projets urbains, quelles que soient la densité et l'implantation régionale des territoires qu'ils concernent, porte en premier lieu sur les nouveaux espaces publics qu'ils se proposent de mettre en œuvre. Les autres aspects de ces projets, pourtant non moins importants, comme la nature des fonctions qui seront planifiées, leur importance relative et leur quantité dans les programmes, le nombre de logements, la densité de bureaux, la volumétrie des constructions passent au second plan. Les professions de l'aménagement urbain se sont d'ailleurs largement emparées du sujet. De nombreuses agences d'architectes et d'ingénierie ont intégré des paysagistes dans leurs équipes, tandis que les agences de paysage sont de plus en plus souvent identifiées comme expertes en matière de conception d'espaces publics. Il est d'ailleurs significatif qu'une profession se soit constituée en quelques décennies autour de cette expertise, jusque-là considérée comme secondaire et en tout cas largement maîtrisée par les savoir-faire classiques des architectes et des ingénieurs. La société civile non plus n'est pas en reste, qui se mobilise volontiers dès qu'un projet d'aménagement est engagé. Aussitôt, des collectifs d'usagers et des comités de quartier s'emparent du sujet et demandent à y exercer un droit de regard, afin de l'amender dans le sens d'une meilleure prise en compte de leurs besoins. Il s'en suit parfois des disputes passionnées, relayées par la presse, débouchant sur des conflits qui font l'actualité politique et sur lesquels des élections se perdent : La Plaine à Marseille, Notre-Dame-des-Landes dans la région nantaise, la friche Saint-Sauveur à Lille, les Lentillères à Dijon sont autant de démonstrations de ce qu'il est impossible désormais d'aménager en cercle fermé, et de l'instauration de ce que j'ai appelé dans un précédent ouvrage une *société de projet*¹.

Et pourtant, le paradoxe est que toute cette production, ainsi que les curiosités et les tensions qu'elle engendre, sont de plus en plus réduites à la seule initiative privée, à l'intérieur de cadres

¹ Delbaere, D., *La fabrique de l'espace public : ville, paysage et démocratie*, Paris, Ellipses, 2011.

réglementaires abstraits, sans prise avec la réalité des usages et des pratiques, et en dehors de tout cadre évaluatif.

La construction et l'aménagement de l'espace urbain, qui étaient l'apanage de la puissance publique jusqu'aux années quatre-vingt, lui ont progressivement échappé à la faveur des lois de décentralisation et de l'option politique prise en faveur d'une organisation plus libérale du marché de l'immobilier et des travaux publics. Les partenariats public-privé (PPP) sont missionnés désormais sur la presque totalité des grands chantiers urbains, et sont gouvernés par une triade de multinationales qui dominent le marché². La maîtrise d'ouvrage elle-même a évolué pour intégrer une part toujours croissante de partenaires privés, groupes d'assurance et sociétés de banques principalement, à l'intérieur de sociétés dites d'économie mixte. La montée en puissance de ces acteurs privés s'accompagne d'une perte de contrôle par les concepteurs et les conceptrices, architectes, paysagistes et urbanistes principalement, sur les projets qui leur sont confiés car leurs missions sont désormais intercalées entre celles de maîtres d'ouvrage en amont et d'entreprises de travaux en aval qui toutes, à des degrés plus ou moins directs, sont liées aux grands groupes du BTP. Il existe certes encore des maîtrises d'ouvrage strictement publiques, et des entreprises de travaux indépendantes, mais leur capacité d'action ne concerne que des programmes modestes et très peu médiatisés. La presse professionnelle se concentre sur la promotion des grands projets urbains, signés par un consortium de spécialistes des grands gestes architecturaux, et réalisant à gros budget de vastes opérations surcarbonées aux performances techniques époustouflantes. Échappant aux cadres d'une action publique pour l'instant encore soumise à la sanction du peuple, la production d'espaces publics évolue dans une bulle de verre et d'acier, de forêts plantées d'une pièce, de miroirs d'eau extraordinaires et d'hectares de pavés pakistanais posés sur d'épaisses dalles de béton.

² Sur l'évolution des cadres opératifs de l'urbanisme et du projet urbain, voir Claude, V., *Faire la ville, les métiers de l'urbanisme au xx^e siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006 et Frébault, J. (dir.), *La maîtrise d'ouvrage urbaine*, Paris, Éditions du Moniteur, 2005.

Pour compenser cette inquiétante évolution, les pouvoirs publics se sont faits fort, certes, d'imposer aux acteurs privés des normes et des réglementations garantes de la qualité des réalisations. Ces normes et ces règlements concernent tout et toujours plus. Elles organisent les consultations de maîtrise d'œuvre en y imposant l'introduction de compétences variées, garantes de la qualité du projet. Elles supervisent le déroulement des travaux et veillent à la sécurité et à l'hygiène des ouvriers et des riverains. Elles encadrent le choix des arbres et des plantes en écartant les espèces allergènes, ou celles qui ne proviennent pas de la flore régionale et menacent de perturber les milieux naturels. Elles assurent l'accessibilité des personnes dites « à mobilité réduite » en prescrivant et en dimensionnant rampes d'accès et bordures abaissées, potelets de protection et rails de guidage pour mal voyants. Elles définissent à l'intérieur de chartes et de cahiers des charges des gammes de mobiliers urbains homogènes à l'échelle d'une ville ou d'une métropole. Elles dimensionnent les réseaux d'assainissement, quantifient les points d'absorption des eaux de pluie. Elles déterminent et implantent les signalétiques urbaines, marquages au sol et panneaux. Les normes en appellent sans cesse de nouvelles car elles espèrent anticiper tous les problèmes que pourrait poser n'importe quel projet d'espace public. Elles ne solutionnent donc aucun problème concret mais opèrent en amont de leur apparition, et leur application par définition aveugle fabrique à son tour les problèmes qu'une nouvelle génération de normes prétendra prévenir. Nous connaissons tous de ces passages piétons mal placés (mais conformes aux normes de sécurité et de dimensionnement établis par de savants ingénieurs), de ces barrières de protection des entrées d'école que les gamins transforment en bascules périlleuses au-dessus des chaussées, de ces rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite qui, ignorant que 80 % d'entre elles ne sont pas en fauteuil roulant mais marchent avec des cannes, contraignent leurs déplacements bien plus qu'elles ne les facilitent, de ces équipes de maîtrise d'œuvre qui, contraintes d'intégrer pléthore d'experts sans pour autant que le montant de leurs honoraires augmente en

proportion, disposent de moins de temps de travail et produisent des projets médiocres. L'espace de la norme est un enfer pavé de bonnes intentions, et comme les bonnes intentions sont par nature au-delà de toute critique, cette ressaisie illusoire de la production des espaces urbains par la puissance publique échappe elle aussi à toute forme d'évaluation.

Il n'est donc pas surprenant que les quelques revues qui portaient jadis cette critique aient disparu les unes après les autres. Dans les années soixante-dix, les questions émergentes portées par l'engouement pour le « cadre de vie » étaient relayées par des revues au style direct et au propos foisonnant, souvent drôles, bien qu'animées par des spécialistes compétents et expérimentés. Des revues telles que *Espaces verts*, *Aménagement des Espaces Libres* ou *Archivert*, invitaient un lectorat pas forcément expert à une large exploration des chantiers en cours³. Ces revues ont disparu dans les années quatre-vingt et ont été remplacées dans les années quatre-vingt-dix par une nouvelle génération, compilant des recensions critiques plus longues, plus argumentées, plus savantes, rédigées souvent par des universitaires ou par des théoriciens de l'aménagement, dans des formats plus onéreux et plus élégants. *Le Visiteur*, puis *Criticat*, la revue *Urbanisme* qui jusque-là s'intéressait assez peu aux projets d'espaces publics, les *Cahiers de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *Pages Paysages* ont largement concouru à construire une critique d'une grande intelligence et d'une grande exigence documentaire, mais dont l'emprise sur la société civile a été réduite. Depuis une vingtaine d'années, cette critique s'est lentement désintéressée des espaces publics, alors que les débats sur le développement durable puis sur la transition écologique reléguaient la question de l'espace public derrière des enjeux jugés supérieurs, axés moins sur la forme et l'organisation des espaces collectifs que sur les stratégies territoriales et environnementales qui les déterminaient. Ces dernières années, le terme même d'espace public tend à disparaître du vocabulaire médiatique et universitaire, au profit de notions peut-être plus en

³ Pousin, F. & Delbaere, D., « Putting the Narrative in the Image, The Editorial Work of Landscape Architect Jacques Simon », *Narrating Urban Landscapes*, OASE#98, 2017, p. 51-62.

phase avec l'ordre néolibéral de nos sociétés, par exemple la notion de *commun*, qui relativise les aspects formels, spatiaux et compositionnels des espaces collectifs au profit de leur stricte dimension socioculturelle. Même les revues spécialisées dans le domaine du projet de paysage, comme *les Carnets du Paysage* ou *Projets de paysage*, ne proposent aucune rubrique critique et ne se penchent que très occasionnellement sur telle ou telle réalisation.

La mutation paysagère de l'espace public : un cadre pour repenser la critique

Cette quasi-disparition de la critique de projets d'espaces publics est d'autant plus préoccupante qu'elle est contemporaine d'une évolution de l'idée même d'espace public, dont une acception désormais essentiellement paysagère en fait disparaître la dimension sociopolitique, et les perspectives sociétales dont elle est le reflet autant que l'instrument.

Un rapide survol de l'histoire des espaces publics montre en effet que ces espaces de la vie sociale et civique tendent à devenir davantage, voire exclusivement, des espaces du délasserment, de la promenade et d'une forme de solitude organisée, justifiée par le contact avec la nature et les éléments. Les espaces publics de la Troisième République, les grandes places et les esplanades haussmanniennes, étaient en général des étendues minérales, les lieux de convergence du système de voirie, dominés par le spectacle de la circulation, et libérant de vastes étendues de pavés et plus tard d'enrobé pour la déambulation libre des passants et les rassemblements festifs⁴. C'est encore sur cet héritage que les grandes manifestations prennent place aujourd'hui. Elles n'y parviendraient pas sur les places ou les boulevards aménagés depuis un demi-siècle, que caractérise au contraire une forte division de l'espace en compartiments fonctionnels, en couloirs de vitesse et d'usages, démultipliant les systèmes de séparation discrets, embellis par la plantation : terre-pleins fleuris, massifs d'arbustes aux feuillages magnifiques, mails à l'ombre épaisse, alignements d'arbres serrés. Comme Michel

⁴ Mumford, L., *La Cité à travers l'histoire* [1961], Marseille, Agone, 2011.

Foucault l'avait diagnostiqué⁵, et comme son disciple Olivier Razac en a fait le récit actualisé⁶, l'aménagement de l'espace urbain est devenu l'instrument d'un contrôle biopolitique des personnes et des groupes, destiné à prévenir les rassemblements, à limiter les côtoiements, à neutraliser les éléments perturbateurs. Il est significatif que le maintien dans l'espace public des dispositifs apparus à la faveur d'un état d'urgence apparu au plus fort de la crise terroriste, mais sensés avoir été levés depuis trois ans maintenant (je pense à ces insupportables legos de béton qui partout contraignent les accès et les déplacements sans même offrir l'aubaine d'un banc public), ne semble poser de problème qu'à très peu de nos concitoyens, en fait rassurés par cet encagement progressif mais toujours plus prégnant des cadres de la vie commune.

Dégager l'espace, le libérer, l'ouvrir, le magnifier ont été les premiers mots d'ordre d'un urbanisme et d'une idée de l'espace public naissant dans l'Europe médiévale⁷, mais c'est désormais de toute autre chose qu'il s'agit. Ce que les électeurs et les électrices attendent d'un espace public, ce n'est plus tant de pouvoir s'y rassembler ou de pouvoir le traverser sans obstacle que d'y respirer le bon air, d'y boire un verre à l'ombre d'un bosquet, d'y entendre le chant d'une fontaine ou d'y observer la course des nuages, tous objectifs qui sont depuis le XIX^e siècle assignés en Europe non aux places, aux avenues ou aux rues, mais aux parcs, aux jardins publics et aux squares⁸. Nous sommes passés d'une sociabilité de la place, du nombre et du côtoiemment à une sociabilité du parc, de la séparation et de l'isolement. Les espaces publics deviennent alors des décors verdoyants, dont l'utilité en tant que jardins de ville ne peut généralement être contestée, mais dont la valeur en tant qu'espace de sociabilité en revanche fait largement défaut. La société

⁵ Foucault, M., *Naissance de la biopolitique* [1979], Paris, Seuil/Gallimard/EHESS, 2004.

⁶ Razac, O., *Histoire politique du barbelé, La prairie, la tranchée, le camp* [2000], Paris, Flammarion, 2010.

⁷ Heers, J., *Espaces publics, espaces privés dans la ville, Le Liber terminorum de Bologne (1294)*, Paris, Éditions du CNRS, 1984.

⁸ Sur la sociologie des parcs et des jardins publics, voir Nourry, L.-M., *Les jardins publics en province, espace et politique au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997 et Sansot, P., *Jardins publics*, Paris, Payot, 1995.

Journal d'un projet d'espace public : Le parc du Bois Leurent



*L'observatoire du parc du Bois Leurent
en 2005 et en 2015*

Lorsque la Ville de Roncq – une agglomération de 13 000 habitants de la couronne périurbaine de la métropole lilloise – publia un avis de concours pour l'aménagement du parc du Bois Leurent, cela faisait trois ans que j'exerçais mon activité de paysagiste. Nous étions en mars 1997 et ce sont mes amis Anne Fauvarque et Jean Dupond, deux architectes lillois avec qui j'avais récemment travaillé sur un projet d'amélioration des espaces publics d'un village aux abords de l'agglomération roubaisienne, qui me signalèrent cette publication. Le concours concernait un ambitieux programme pour lequel une équipe pluridisciplinaire incluant des compétences en architecture, en paysage et en économie du projet étaient demandées. Il s'agissait d'aménager, sur 14 hectares de champs, un parc urbain devant abriter deux bâtiments, une maison des jeunes et une salle des fêtes. L'élaboration du programme, sous la forme d'un épais cahier des charges, avait été en grande partie confiée au Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement (CAUE) du Nord, où j'avais travaillé plusieurs mois en tant que stagiaire pendant mes

études, et dont les chargés de mission gardaient un bon souvenir de mon travail. Renseignement pris auprès d'eux, nous comprîmes que le caractère original de ce programme laissait de la place à de jeunes professionnels qui sauraient y proposer des solutions imaginatives, et nous décidâmes de candidater en affirmant d'emblée le caractère original de la démarche que nous porterions. Pour ce faire, nous composâmes une équipe dont la pluridisciplinarité allait bien au-delà de ce qui était demandé puisqu'elle rassemblait, outre les trois composantes stipulées, les compétences d'une éclairagiste (pour la salle des fêtes et pour le parc), d'un artiste, d'un sociologue du sport (pour la maison des jeunes et les surfaces sportives qui devaient lui être associées) et même d'un philosophe. Il s'agissait en fait pour l'essentiel d'une bande d'amis dont les titres étaient quelque peu usurpés, mais la proposition fit son effet puisque notre équipe fut l'une des trois autorisées à concourir.

Conception et mise en œuvre du projet

La Ville de Roncq, maître d'ouvrage du projet, avait choisi pour organiser la consultation une procédure originale. Il s'agissait d'une étude dite « de définition », dispositif aujourd'hui disparu. La procédure classique de concours met en concurrence, sur la base d'un cahier des charges identique, des équipes travaillant à l'aveugle, sans communication entre elles et sans échange direct avec le maître d'ouvrage et ses partenaires. L'étude de définition, quant à elle, organisait l'épreuve en deux temps. Le premier était consacré à l'affinage du programme d'aménagement lui-même grâce à la rencontre d'acteurs impliqués dans le projet – associations sportives, animateurs des activités jeunesse, adjoint à la culture, mais aussi ingénieurs de la voirie car, j'y reviendrai, un projet d'infrastructure était programmé en bordure du parc projeté. Chaque équipe proposerait à l'issue une version développée du programme, qui serait mise en partage avec les autres équipes. Le maître d'ouvrage, assisté du CAUE du Nord, opérerait alors des

choix dans les options programmatiques présentées et arrêterait le programme définitif sur lequel, lors de la seconde phase, chaque équipe travaillerait séparément comme dans la procédure classique. Les études de définition permettaient ainsi une meilleure articulation entre les missions de programmation menées par la maîtrise d'ouvrage et la production du projet proprement dite, confiée à la maîtrise d'œuvre. Elles étaient particulièrement utiles pour faire avancer la réflexion sur des programmes complexes.

Le site et le programme

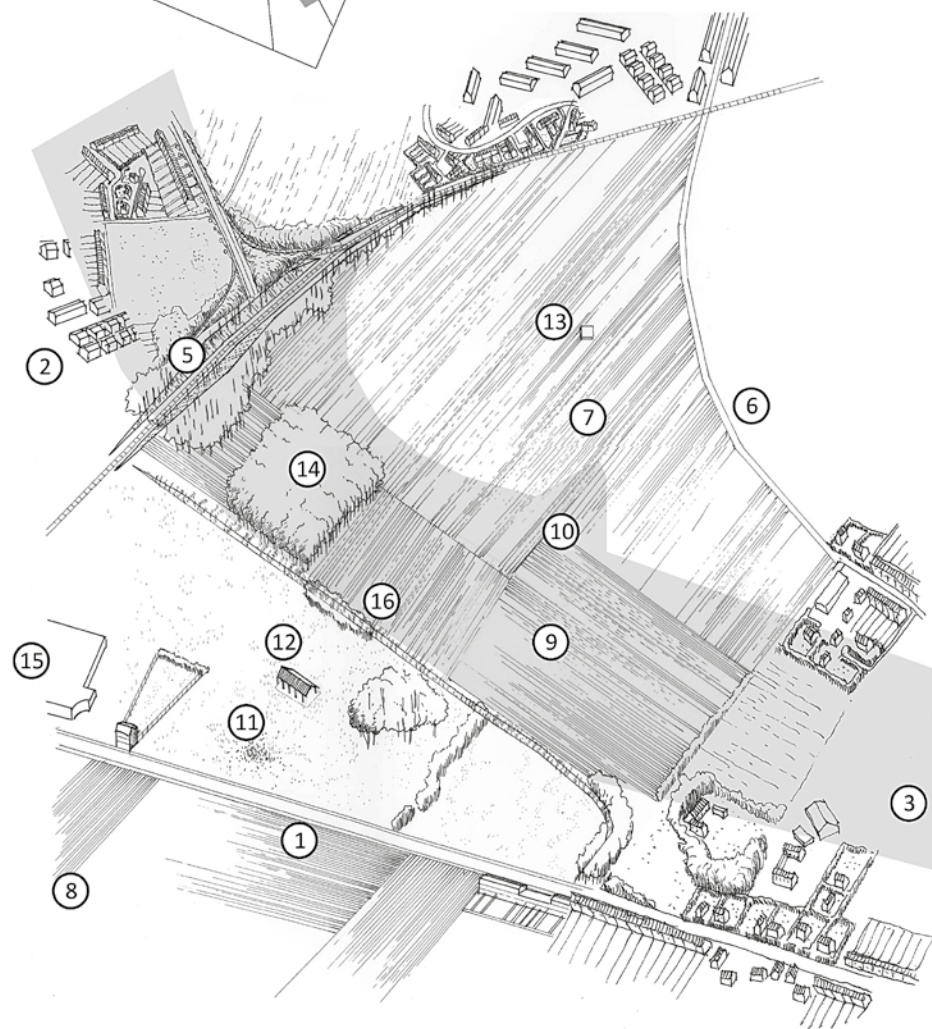
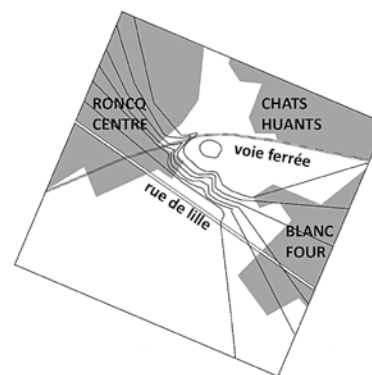
Or, il s'agissait bien ici d'un programme complexe et ambitieux. Pour en prendre la mesure, il faut se représenter les spécificités de la Ville de Roncq, qui tiennent à sa position dans la métropole, à une forme urbaine étrange et à un relief singulier.

La ville s'est développée sur la route nationale, très passante, qui relie Lille à Ypres en Flandres, et est appelée pour cette raison « rue de Lille » [PO1-1]. En l'empruntant, on passe progressivement des tissus urbains denses du centre et de l'immédiate périphérie lillois, hérités de l'ère industrielle, aux grandes étendues agricoles de la campagne flamande. On passe de l'un à l'autre non par un desserrement progressif mais par une fragmentation de plus en plus sensible des tissus qui installe des étendues de champs à l'intérieur des quartiers. Roncq se situe au moment où le rapport entre champs et ville, entre vides et pleins, se renverse à la faveur des premiers. Le terrain concerné par le projet de parc, ces 14 hectares de champ, occupe justement la plus grande partie de l'une de ces clairières agricoles.

De fait, l'agglomération ronquoise n'est pas homogène. Elle se compose de trois entités séparées par ces champs que longe la rue de Lille sur son côté ouest. Celle-ci relie au nord le quartier de « Roncq Centre » [PO1-2], siège de la mairie et autrefois des usines ainsi que de la majeure partie des commerces et services publics, et au sud le hameau du Blanc Four [PO1-3], doté de sa propre église, autrefois paroisse autonome, et qui élisait encore symboliquement son propre maire il y a peu. Cette structure bipolaire, comme les

deux plateaux d'une balance dont l'axe aurait été la rue de Lille, s'était complexifiée depuis les années quatre-vingt lorsque fut décidée la construction d'une troisième entité en retrait, à l'est, un ensemble de lotissements assez denses de maisons groupées ou jumelées appelé les Chats Huants [P01-4]. Ce nouveau quartier a accueilli l'essentiel de l'urbanisation pendant vingt ans et a fini par former un ensemble relativement indépendant lui aussi. Il est relié à Roncq Centre par de simples chemins et séparé par une voie ferrée en cours de désaffectation [P01-5] qui reliait jadis les sites industriels de Roubaix et Tourcoing à la Belgique. Il est relié au Blanc Four par une voie unique sinuant entre les champs, la rue du Moulin [P01-6]. Le site du parc se trouvait donc au centre de gravité d'un triangle agricole dont chaque pointe correspondait à l'un de ces quartiers.

Une dernière caractéristique du terrain, rare dans les paysages du Nord, est topographique. Le site de Roncq se développe en effet sur un plateau agricole [P01-7] qui domine la plaine de la Lys [P01-8], dont l'étendue presque parfaitement plate s'étend jusqu'en Belgique. Entre ce plateau et cette plaine, la déclivité est d'une quinzaine de mètres et s'exprime sous la forme d'un talus [P01-9] dont l'inclinaison est perceptible. Depuis le bas du terrain, le long de la rue de Lille, entre Roncq Centre et le Blanc Four, le terrain s'élève nettement. Depuis le haut, à la lisière des Chats Huants, la vue porte très loin vers la plaine que le surplomb domine. Cette déclivité est typique de l'ancien pays du Ferrain auquel appartient Roncq et provient d'un sous-sol argileux, pratiquement imperméable, mais sur lequel une épaisse couche de limon des plateaux très fertile s'est accumulée. Dans ces conditions, les sources sont rares et l'eau de pluie s'écoule en suivant le moindre talweg. Sur le terrain du projet, un regard attentif pouvait deviner le tracé d'un tel vallon [P01-10], entaillant la pente du talus et dirigeant les eaux vers le bas, dans un fossé aboutissant à une petite jonchaie [P01-11]. La partie basse du site, évidemment très humide, était occupée non par des cultures mais par des prés à l'herbe épaisse. Une ferme se trouvait là encore quelques années plus tôt mais avait été démolie depuis. Il n'en restait qu'un vieux hangar [P01-12].



P01 Le site du Bois Leurent avant l'aménagement du parc / schéma de localisation et vue axonométrique.

Altérations

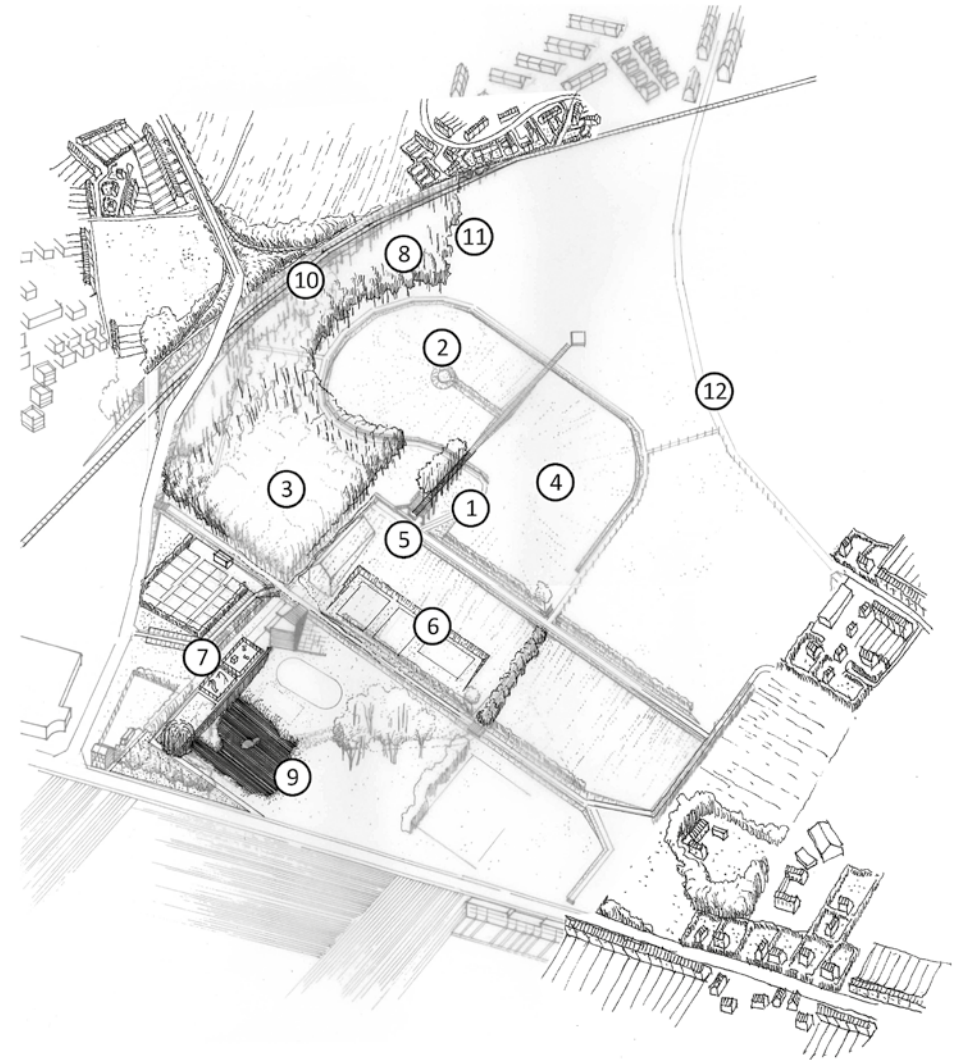
Le chantier reprit en septembre 2002, et l'ensemble fut achevé en juin 2003. Je quittai le lieu de tant de rêves dans l'amer-tume et je n'eus pas le cœur d'y retourner avant des années. Les échos que m'en donnaient Jean Dupond et Anne Fauvarque étaient effrayants. La Maison des jeunes, seul bâtiment qu'ils avaient eu le temps d'achever, avait été immédiatement considérée par la nouvelle équipe municipale comme le symbole du pouvoir précé-dent. Dès les premiers mois, elle fut l'objet d'interventions lourdes. La façade fut repeinte et ornée d'une signalétique tape-à-l'œil. La toiture belvédère fut ensuite interdite au public pour raisons de sécurité. Seuls les gradins qui y menaient furent maintenus en accès libre, jusqu'à ce que des ruches soient installées sur le toit et que leur voisinage ne décourage les usagers du parc de s'y asseoir. Des clôtures furent finalement installées pour interdire tout accès.

Ce n'est qu'en octobre 2005 que je décidais de retourner au Bois Leurent, et le spectacle que j'y découvris me brisa littérale-ment. Où que je fisse porter mon regard, tout me disait le désaveu de ce que j'avais rêvé. La dégradation omniprésente me semblait avoir été poussée à un tel degré de violence qu'il me fallut encore plusieurs années pour pouvoir y retourner et tenter d'analyser avec plus de distance les transformations qui avaient affecté la concep-tion initiale du parc. Alors que la première visite m'avait donné le sentiment d'un bloc homogène de défigurations, les suivantes, effectuées tous les deux ans environ, me permirent de relativiser certaines situations et surtout de distinguer, entre ces multiples altérations, des situations de nature et de portée différentes.

Ruines

Celles qui me surprirent le moins concernaient les éléments du parc abandonnés mais dont l'abandon était prévisible dès la fin de la conception.

C'était tout d'abord le cas du jardin pédagogique, dont le programme avait été abandonné en cours de chantier, mais



P04 Les altérations du parc du Bois Leurent en 2019.

dont reste en place un brise-vent d'érables champêtres que j'avais fait planter pour protéger les futures cultures des enfants [P04-1]. Ce brise-vent se dresse à la crête du plateau, inexplicablement et inutilement. Personne ne semble s'en étonner d'ailleurs : il poursuit sa croissance dans l'indifférence générale, et je dois être la seule personne capable de lui donner une signification.

Plus étrange est le vestige laissé en place par l'abandon du projet de jardins potagers, au point culminant du jardin haut [P04-2]. La placette et l'allée d'accès qui devaient permettre la desserte des futures parcelles de cultures ont été terrassées mais jamais achevées. Il reste en place un fond de forme envahi par les hautes herbes, une sorte de *crop circle*, de scarification nazcaïenne, comme une inexplicable œuvre de *land art*. Cette ruine-là n'est pas absolument perdue : il m'est arrivé d'observer des promeneurs s'y arrêter, s'étendre dans l'herbe du pré, et profiter de l'aubaine du léger talus formé au bord du fond de forme par la mise en dépôt des terres pour caler leurs têtes et piquer un petit somme. Il est tout de même assez étrange que cette forme bizarre, autour de laquelle tous les tracés du jardin haut tournent, soit dénuée de signification et d'usage.

La plupart des folies, ces planchers que j'avais fait construire à l'articulation des croisements d'allées du parc pour en scander et en équiper sommairement la promenade, ont également été abandonnées. Jamais entretenues, elles ont subi le triste sort de nombreux ouvrages en bois : lattes arrachées ou carbonisées, soutènement en partie basculé, sols enfoncés. L'absence de bancs dans la quasi-totalité du parc incite malgré tout parfois quelques passants à s'arrêter un instant sur ces planchers sales, dont l'architecture manifestement étudiée contraste d'autant plus avec leur état d'abandon. Il y a deux ans, la municipalité a fait installer à l'endroit d'un certain nombre de ces folies des agrès de parcours santé. Si le contraste que le design lisse de ces objets métalliques entretient avec les planchers dévastés en souligne d'autant la vétusté, cette implantation rejoue malgré tout le principe d'une dissémination de petits équipements dans l'étendue du parc et actualise en ce sens les intentions initiales du projet.



Ruine / vestiges d'une folie du Bois Leurent.

CONCLUSION

L'altération paysagère comme cadre opératoire d'un ménagement du territoire

La théorie de l'altération véhicule une étrange manière de comprendre et de penser l'aménagement de l'espace public. La circularité qu'elle associe au processus qui le produit le rend en grande partie inefficace tant les pertes de charge, d'un segment à l'autre de ce grand cercle de décisions, sont importantes. De même, le métaprojet qui s'invente et s'actualise sans cesse par le biais de la mécanique altérative relève largement d'un retour du lieu sur lui-même, à tel point qu'on doit se demander si tout ce déploiement d'énergie, de débats, de procédures et de contre-procédures, si cette contre-productivité généralisée en valait la peine.

Pourtant, une réforme du cadre de production de l'espace public visant à améliorer les relations entre les différents acteurs, indépendamment même des multiples difficultés auxquelles elle se heurterait, est-elle réellement souhaitable ? En créant les conditions d'une parfaite continuité entre la décision politique d'aménager, les formes spatiales dans lesquelles cette décision serait traduite, les modes de gestion qui en assureraient la

pérennité, et les usages de leurs destinataires, ces derniers, comblés par tant de perfection, n'éprouveraient plus le besoin de remettre l'ouvrage sur le métier. On aurait atteint une parfaite adéquation entre l'organisation d'une société et ses espaces publics.

Un tel scénario ne serait acceptable que si l'organisation sociale en question était juste, viable, équitable et pacifique car c'est avec raison alors que la production de ses espaces publics n'aurait plus aucun caractère conflictuel. Or, même si cet horizon est désirable, il ne correspond absolument pas au cadre sociétal dans lequel nous vivons. L'optimisation de la production de l'espace public reposerait donc sur un postulat social intenable ou, pire, sur une sorte de mensonge collectif excluant toute forme de contestation. Pour l'heure, au contraire, le droit d'opposition et la liberté de contestation demeurent, en même temps que le signe d'une société authentiquement démocratique, la condition d'évolution vers une société meilleure : il y a donc lieu de *considérer les dysfonctionnements du processus de projet non comme un vice mais comme un processus créatif*.

Cette créativité sociale apparaît quand nous portons notre attention moins sur les intentions des différents acteurs que sur les effets spatiaux que leur dissensus génère. Ce sont ces situations cacophoniques, ces incohérences, ces collages approximatifs, ces sédimentations imparfaites, ces palimpsestes mal grattés, ces bricolages perpétuels qu'il nous faut lire comme la matière d'un espace public qui l'est parce que nous le construisons, bon an mal an, ensemble.

Or il y a d'autant lieu de penser l'efficacité de l'aménagement en termes de contre-productivité que la nécessaire transition écologique dans laquelle nos sociétés doivent s'engager impliquera justement de rompre avec une conception productiviste de l'urbanisme. Sans verser forcément dans une approche strictement décroissante, les scénarios qui harmonisent le maintien et l'accès plus égalitaire à un certain niveau de vie, y compris dans les pays émergents et en développement, avec le respect d'objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de gaz à effets

de serre nous invitent tous à réinvestir notre capacité d'aménagement sur des programmes de *réaménagement*. L'heure n'est plus à étendre les villes au moyen de coûteuses infrastructures, ni à verdifier d'énergivores extensions urbaines mais à réinvestir les tissus existants pour y resserrer les liens sociaux, en optimiser les systèmes de transport public, en isoler les parcs de logement, en habiter les espaces vacants et y créer un réseau à la fois dense et aéré d'espaces publics. Les territoires ne doivent plus être considérés comme des tables rases disponibles pour de nouveaux programmes d'habitat, d'équipement ou d'activité économique, mais comme un assemblage de lieux consistants, que nous devons concevoir selon une approche moins programmatique et fonctionnaliste que spatiale et contextuelle. Il nous faut passer d'une logique de l'aménagement à une logique du *ménagement* du territoire, et c'est précisément ce à quoi nous dispose le processus altératif.

Il est logique que ce processus apparaisse à la faveur du questionnement que j'ai engagé sur les conditions d'une critique de projets d'espaces publics à l'heure où la dimension paysagère en renouvelle les cadres. La pensée paysagère est en effet fondamentalement *ménagiste* puisque, comme son nom l'indique, elle conditionne la qualité d'un aménagement à sa capacité à s'inscrire dans le lieu qui l'accueille. Elle considère les ressources d'un lieu en n'y ajoutant ou n'en reconfigurant que ce qui doit impérativement l'être en vue de son actualisation. Elle s'enorgueillit de faire beaucoup avec peu. Lorsqu'elle a commencé à se frotter à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire dans les années soixante, elle a essentiellement fait valoir la qualité des paysages préexistants. Cette manière de construire l'espace commun à la grande échelle, notamment celle de quartiers entiers, en intelligence avec des territoires pensés comme des ensembles cohérents, des paysages, ne s'est jamais démentie¹. Des premières expérimentations en taille réelle de Jacques Sgard et de Jacques Simon jusqu'à l'instauration par Michel Corajoud d'une doctrine pédagogique

¹ Estienne, I., *L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui : pertinence et enjeux pour les architectes et les urbanistes : le cas de la métropole lilloise*, thèse, université de Lille 1, 2010.

et pratique dont les principes élémentaires font encore autorité, de l'installation de cette pensée paysagère dans les rouages de l'aménagement du territoire par les paysagistes du Centre national d'études et de recherches sur le Paysage (CNERP) à l'aventure des Organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'Aires métropolitaines (Oream)², les paysagistes ont promu une conception des paysages comme territoires publics. Alors que les ingénieurs opéraient encore sur des fonds de cartes abstraits pour y disposer le patchwork de futurs ensembles urbains, les paysagistes dressaient l'inventaire des paysages concernés, faisaient valoir leur architecture propre et invitaient, avec un succès souvent limité, leurs interlocuteurs et les décideurs politiques à remodeler leurs programmes en fonction. L'examen des effets de leurs plans un demi-siècle plus tard montre que s'ils ont trop faiblement pesé sur ces projets de villes et d'infrastructures, de remembrement et d'équipement, ils sont parvenus en revanche à préserver des portions entières de ces territoires de l'appétit des aménageurs, et que les collectivités territoriales s'en réjouissent aujourd'hui.

Pourtant, la visée du projet de paysage n'est jamais de figer les espaces. Il ne se confond pas avec les politiques de protection de la nature qui visent à sanctuariser des étendues parfois considérables pour en préserver les équilibres écologiques. C'est que le paysage est littéralement cette étendue qui tout à la fois correspond le mieux dans nos imaginaires à ce que nous entendons par « nature » et résulte pourtant du lent travail par lequel les sociétés humaines ont transformé cette nature première en un magnifique assemblage de champs, de prés, de haies et de bosquets, de forêts et de marais, de chemins et de fossés, de rues et de places, de jardins et de vergers.

Pour nous engager avec enthousiasme dans l'ère du ménagement du territoire, il nous faut dépasser enfin le dualisme entre protection et aménagement de l'espace et c'est ce à quoi la théorie de l'altération paysagère peut aider quand elle montre

² Voir sur ce point le travail mené depuis 2015 par la groupe de recherche PlanPaysage porté par l'UMR Ausser et le LaCTH, qui opère un bilan critique des Oream sous l'angle de leur contribution paysagère.

que, puisque même l'environnement le moins aménagé en apparence résulte d'une itération de projets d'aménagement sédimentés et rabiétés depuis des siècles et qu'identiquement tout espace aménagé en s'altérant s'agrége à cet environnement, *les lieux sont des projets d'espace public et les espaces publics sont des paysages.*

J'ignore ce que pourrait être une culture de l'inaction, fondée sur le renoncement collectif à transformer activement nos environnements en espace public, et je doute qu'elle puisse advenir un jour. Nous pouvons en revanche, à la faveur de la démarche critique, comprendre que la contre-productivité est devenue, dans les sociétés démocratiques, un fait de culture incarné dans la manière dont, par la dispute sans cesse renouvelée qui entoure le ménagement de l'espace public, nous l'habitons ensemble.

Bibliographie

- ABENSOEUR, A. & TENAILLON, N., *L'espace*, Paris, Ellipses, 2014.
- AMPHOUX, P., « Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs », in TOUSSAINT, J. Y. & ZIMMERMANN, M. (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.
- AUGÉ, M., *Non-Lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.
- BARTHES, R., *Critique et Vérité*, Paris, Seuil, 1966.
- BLANCHON, B., DELBAERE, D. & GARLEFF, J., *Le paysage dans les ensembles urbains de logement en France de 1940 à 1980*, rapport d'étude, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, juin 2010, multig.
- BLANCHON, B., « Les paysagistes français de 1945 à 1975, l'ouverture des espaces urbains », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 85, Plan Urbanisme Construction Architecture, décembre 1999.
- BOUDON, P., *Sur l'espace architectural, essai d'épistémologie de l'architecture [1971]*, Marseille, Parenthèses, 2003.

- BOURDIAL, L. A. & CHATAIN, J., « Traces et vestiges comme antémotifs de paysage, outils de connaissance des lieux au service des projets », *Les Carnets du paysage*, n° 27, « Archéologies », Actes Sud + École nationale supérieure de paysage de Versailles, mars 2015.
- CHEMETOFF, A. & HENRY, P., *Visites*, Paris, Archibooks, Sautereau Éditeurs, 2009.
- CHERKI, E. & MEHL, D. (dir.), *Contre-pouvoirs dans la ville, Enjeux politiques des luttes urbaines*, Paris, Autrement, 1993.
- CHOUQUER, G., *L'étude des paysages, essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Errance, 2000.
- CLAUDE, V., *Faire la ville, les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006.
- Collectif Rosa Bonheur, *La ville vue d'en bas, Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2019.
- CONAN, M., *Concevoir un projet d'architecture*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- CORAJOUR, M., *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Arles, Versailles, Actes Sud + École nationale supérieure de paysage de Versailles, 2010.
- CORAJOUR, M., « Le projet de paysage, Lettre aux étudiants », in BRISSON J.-L. (dir.), *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 2000.
- CORBOZ, A., *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 2001.
- CORTESI, I., *Parcs publics, paysages 1985-2000*, Arles, Actes Sud / Motta, 2000.
- DECLÈVE, B., Forray, R. et Michialino, P., *Coproduire nos espaces publics, formation, action, recherche*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 1995.
- DELBAERE, D., « Performer le paysage, Le projet de paysage entre articulation et altération », *Les Carnets du paysage*, n°38, « Jacques Simon », Actes Sud + École nationale supérieure de paysage de Versailles, mai 2021.

- DELBAERE, D., *Table rase et Paysage, Une exploration des paysages de la modernité pour un renouveau critique du planisme*, Paris, Éditions Pétra, 2016.
- DELBAERE, D., « De l'inertie en urbanisme », *Les Cahiers thématiques*, n° 10, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, 2011.
- DELBAERE, D., *La fabrique de l'espace public : ville, paysage et démocratie*, Paris, Ellipses, 2011.
- DELBAERE, D., « Stratégies paysagères pour une eurométropole : les grandes infrastructures de transport comme espace public ? », in LOUGUET, P. et TIRY, C., *Lille transfrontalière*, Gollion, Infolio, 2010.
- DELBAERE, D., « Oh moi, vous savez, c'est la technique... Carnet d'un chantier », *Les Carnets du paysage*, n° 18, « Du côté des ingénieurs », Actes Sud + École nationale supérieure de paysage de Versailles, septembre 2009.
- DELBAERE, D., « Le projet de paysage est-il soluble dans le territoire ? L'exemple du Parc de la Deûle », *Les Carnets du paysage*, n° 19, « Écologies à l'œuvre », Actes Sud + École nationale supérieure de paysage de Versailles, avril 2010.
- DELBAERE, D., « When landscape designs public space », *The Journal of Landscape Architecture*, n° 1, European Council of Landscape Architecture Schools, printemps 2006.
- DELBAERE, D., « Le passant comme destinataire du projet de paysage », in *Actes du séminaire « Étapes de recherches en paysage »*, n° 7, Versailles / Sousse, ENSP / ESHE, 2006.
- DELBAERE, D., « Projet de paysage, écarts d'échelle et logique d'interlieu, Le cas des « collines de Comines », *Les Carnets du paysage*, n° 7, « Autour du projet », Actes Sud + École nationale supérieure de paysage de Versailles, novembre 2001.
- DESCOLA, P., *Par-delà de nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

ESTIENNE, I., *L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui : pertinence et enjeux pour les architectes et les urbanistes : le cas de la métropole lilloise*, thèse, université de Lille 1, 2010, multig.

FOLLÉA, B., *L'archipel des métamorphoses, La transition par le paysage*, Marseille, Parenthèses, collection « La nécessité du paysage », 2019.

FOUCAULT, M., *Naissance de la biopolitique* [1979], Paris, Seuil/ Gallimard/EHESS, 2004.

FRÉBAULT, J. (dir.), *La maîtrise d'ouvrage urbaine*, Paris, Éditions du Moniteur, 2005.

HABERMAS, J., *L'espace public, Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [1962], Paris, Payot, 1988.

HEERS, J., *Espaces publics, espaces privés dans la ville, Le Liber terminorum de Bologne (1294)*, Paris, Éditions du CNRS, 1984.

KLEIN, R. (dir.), *Repenser l'innovation, Connaître et gérer le legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1968-1978*, Laboratoire Inama / Ensa Marseille + Laboratoire LACTH / Ensap Lille, Rapport de recherche, programme « Architecture du xx^e siècle, matière à projet pour la ville durable du xxi^e siècle », Ministère de la Culture, printemps 2020, multig.

KOHN, E., *Comment pensent les forêts, Vers une anthropologie au-delà de l'humain* [2013], Bruxelles, Zones Sensibles, 2017.

LASSUS, B., « Une poétique du paysage : le démesurable » [1976], in LE DANTEC J.-P. (dir.), *Jardins et Paysages, Textes critiques de l'antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, 1996.

LEFEBVRE, H., *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

LEENHARDT, J., « Le temps du paysage » et « L'espace, le public et l'espace public », in Michel Corajoud, Paris, Hartmann, 2000.

MAURIN, E., *Le ghetto français, essai sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 2004.

MUMFORD, L., *La cité à travers l'histoire* [1961], Marseille, Agone, 2011.

Nourry, L.-M., *Les jardins publics en province, espace et politique au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

POUSIN, F. & DELBAERE, D., « Putting the Narrative in the Image, The Editorial Work of Landscape Architect Jacques Simon », *Narrating Urban Landscapes*, OASE#98, 2017, p. 51-62.

POUSIN, F. (dir.), *Saisir le paysage urbain : du rôle des publications, figurations architecturales, des pratiques photographiques et cinématographiques dans les décennies 1960-1970*, rapport de recherche dirigé par Frédéric Pousin, Programme « Art, architecture, paysage », Ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2007, multig.

RAZAC, O., *Histoire politique du barbelé, La prairie, la tranchée, le camp* [2000], Paris, Flammarion, 2010.

Ricœur, P., *Cinq études herméneutiques* [1975-1991], Genève, Labor et Fides, 2013.

ROUSSEAU, M., « David Harvey contre la ville-entreprise », in GINTRAC, C. & GIROUD, M. (dir.), *Villes contestées, Pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014.

SANSOT, P., *Jardins publics*, Paris, Payot, 1993.

SIMON, J., « La verdure, plus ça vieillit plus ça prend de la bouteille », *Espaces verts*, n° 44, juillet-août-septembre 1975.

VIOLLET, M., « L'important est toujours ailleurs », *Les Carnets du paysage*, n° 38, « Jacques Simon », Actes Sud + École nationale supérieure de paysage de Versailles, mai 2021.

Table

INTRODUCTION

<i>Pour une critique des projets d'espace public</i>	7
<i>Grandeur et misère des espaces publics</i>	7
<i>La mutation paysagère de l'espace public : un cadre pour repenser la critique</i>	12
<i>L'altération paysagère comme grammaire critique</i>	18
<i>Penser l'altération comme poursuite du projet : l'expérience autocritique</i>	23

CHAPITRE 1

<i>Journal d'un projet d'espace public : Le parc du Bois Leurent</i>	35
<i>Conception et mise en œuvre du projet</i>	36
<i>Le site et le programme</i>	37
<i>Le projet</i>	41
<i>La mise en œuvre</i>	45
<i>Le chantier</i>	50
<i>Altérations</i>	54
<i>Ruines</i>	54
<i>Îles</i>	58
<i>Fondations</i>	61
<i>Tracés</i>	62
<i>Bois</i>	64
<i>Germe</i>	66
<i>Pôle</i>	67

<i>L'utopie paysagiste et la fabrique des altérations</i>	74
<i>Échapper au programme</i>	75
<i>L'intuition relationnelle</i>	78
<i>L'utopie de l'espace ouvert face au séparatisme social</i>	81

CHAPITRE 2

Une grammaire de l'altération

<i>Ruines / Le jardin de la conque</i>	90
<i>État des lieux</i>	90
<i>Projet</i>	91
<i>Altérations</i>	93
<i>Îles / Les espaces publics du quartier de l'Apothicaire</i>	97
<i>État des lieux</i>	97
<i>Projet</i>	100
<i>Altérations</i>	103
<i>Fondations / Les pelouses calcaires de la rocade audomaroise</i>	107
<i>État des lieux</i>	107
<i>Projet</i>	108
<i>Altérations</i>	112
<i>Tracé / La place de Saint-Hilaire</i>	115
<i>État des lieux</i>	115
<i>Projet</i>	117
<i>Altérations</i>	121
<i>Bois / Le parc des Caudreleux</i>	124
<i>État des lieux</i>	124
<i>Projet</i>	128
<i>Altérations</i>	131

<i>Germe / Le parc rural du Grand Riot</i>	136
<i>État des lieux</i>	136
<i>Projet</i>	140
<i>Altérations</i>	142
<i>Pôle / La promenade urbaine du quartier de l'Abbaye</i>	147
<i>État des lieux</i>	147
<i>Projet</i>	148
<i>Altérations</i>	152

CHAPITRE 3

Une écologie du projet de paysage

<i>La circularité comme processus de production démocratique de l'espace public</i>	158
<i>Altérations et retour du projet sur lui-même</i>	158
<i>Circularité de l'aménagement d'espace public</i>	161
<i>Le projet d'espace public : une œuvre collective et ouverte</i>	166
<i>L'espace public comme métaprojet</i>	171
<i>Le métaprojet comme production involontaire de l'espace public</i>	172
<i>Métaprojet et retour du lieu sur lui-même</i>	174
<i>Une archéogéographie des espaces publics</i>	177
<i>Les principes fondamentaux d'une critique d'espace public</i>	181

CONCLUSION

<i>L'altération paysagère comme cadre opératoire d'un ménagement du territoire</i>	187
--	-----

<i>Bibliographie</i>	193
----------------------	-----